

**Forte du constat que les entreprises sont à la recherche de qualifications professionnelles pointues pour assurer leur compétitivité, ACTO INTÉRIM, spécialisée dans le travail temporaire, le recrutement et la formation dispose depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013 d'une nouvelle corde à son arc : le TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ (ETTP).**



Le Groupe ACTO Intérim créé par Ludovic Arousseau et Stéphane Bobier a vu le jour en 2005 avec l'ouverture de deux agences à Limoges et Montluçon. Professionnel du travail temporaire pour y avoir travaillé à Lyon et à Vichy, Sébastien Mezeix (à gauche sur la photo) a rejoint l'enseigne ACTO Intérim en juillet 2008 pour ouvrir sa propre agence, Place Charles de Gaulle à Vichy. "Mes racines sont ici. Après avoir exercé en qualité de chargé d'affaires pour Védiobis, j'ai eu envie en 2007 de créer une société indépendante. Je me suis alors rapproché de M. Arousseau et Bobier". Depuis huit ans, l'enseigne ACTO Intérim renforce ses positionnements sur les régions Auvergne et Limousin, se rapprochant ainsi toujours plus de ses clients, de ses salariés ou candidats intérimaires, en faisant des régions rurales sa priorité de développement. Après Limoges, Montluçon, Guéret, Vichy et Riom, un projet d'implantation nouvelle est en cours à Clermont-Ferrand pour l'automne prochain. "Nous fonctionnons comme les plus grands mais nous avons une capacité décisionnelle plus forte, en effet chaque agence est autonome et indépendante. Nous apportons ainsi souplesse, réactivité et flexibilité à nos clients".

Très présente dans l'industrie, Acto intervient beaucoup auprès de PME / PMI / TPE des secteurs biotechnologies, nouvelles technologies et industries pharmaceutiques. "Nous proposons du travail intérimaire et des placements (recrutement CDI) et, contrairement à ce que l'on pense, certains métiers sont pénuriques et des entreprises recherchent en vain des compétences. Par exemple, nous sommes face à une très forte demande émanant de l'aéronautique (tourneur, fraiseur, usineur, chaudronnier aéronautique, ajusteur...) notamment auprès de prestataires locaux spécialisés dans l'usinage pour ce secteur. Ces entreprises recrutent du personnel parce que le marché aéronautique se porte bien". L'activité de l'agence rayonne entre 30 à 50 km autour du bassin vichyssois (Thiers, Lapalisse, Moulins, Gannat,...).

A sa création en 2008 Sébastien Mézeix a ouvert l'agence avec une seule collaboratrice. Du fait d'une croissance importante de son activité,

l'équipe vichyssoise d'Acto Intérim représente aujourd'hui six personnes. "Pour faire face à notre développement et à l'augmentation des effectifs, nous allons devoir déménager dans des locaux plus grands". Le dernier recrutement date du 1<sup>er</sup> mars 2013 avec l'arrivée de Lionel Masle (à droite sur la photo), responsable de l'activité Entreprise de Travail à Temps Partagé (ETTP).

### **L'Entreprise de Travail à Temps Partagé**

"Dans un bassin économique comme le nôtre, composé en majorité de PME / PMI / TPE performantes où souvent le manque de moyens financiers et le manque de visibilité sont des freins considérables au recrutement, le travail à temps partagé offre une réelle alternative à l'intégration de nouveaux collaborateurs avec la mise à disposition de personnel qualifié à temps choisi."

Pourquoi développer une ETTP ? Que va apporter ce dispositif sur le bassin ? Va-t-elle répondre aux attentes et aux besoins du marché ? Ce sont toutes les questions que Lionel Masle s'est posées. "Les entreprises sont à la recherche de qualification professionnelle pour assurer leur compétitivité. L'ETTP offre une réelle solution d'embauche avec la mise à disposition de personnel compétent aussi bien en temps partiel qu'en temps plein. Avec un taux de chômage supérieur à 10%, elle apporte une véritable solution aux demandeurs d'emploi qui mettent à profit leurs compétences pour plusieurs entreprises de manière régulière. 63% des entreprises françaises ont recours à des sous-traitants. En internalisant les compétences, l'ETTP permet à l'entreprise cliente de conserver les règles de confidentialité internes de son activité et de minimiser ses coûts."

L'Agence de développement de l'agglomération nous a encouragés et accompagnés dans cette démarche rappelant des initiatives de la CCI Moulins-Vichy (dès 1983) sur la mise à disposition de cadres commerciaux en temps partagé auprès de PME n'ayant pas les budgets mais de réels besoins.

### **Les avantages principaux pour les entreprises**

L'ETTP apporte professionnalisme, souplesse et simplification en faisant bénéficier de compétences au juste temps et au juste coût pour accompagner leurs projets de développement et accroître leur compétitivité sur les marchés. "Professionnalisme parce que l'entreprise bénéficie des compétences de collaborateurs qualifiés et immédiatement opérationnels. Souplesse car le temps partagé permet d'adapter la présence du collaborateur à la charge de travail et à la capacité financière de l'entreprise. Simplification car les formalités administratives, contrat de travail, bulletin de salaire et déclarations de charges sociales sont assurés par l'ETTP". C'est la possibilité aussi pour les entreprises de développer un nouveau produit, un projet ou une stratégie en s'engageant au juste coût et de bénéficier de la richesse d'expérience du salarié.

### **Notre slogan :**

"Le temps partagé,  
la compétence à temps choisi !"